

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2021

### ORDRE DU JOUR :

- 1 - Contrat de bail entre le Conseil Départemental et la Commune pour le droit de chasse
- 2 - Vente de matériel communal
- 3 - Décision modificative n°2 au budget primitif 2021
- 4 – Attribution du marché réaménagement de la mairie
- 5 - Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le centre de Gestion
- 6 - Taxe foncière : Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation
- 7 - Modification des statuts d'Agglopolys – restitution de la compétence exercée à titre facultatif « *création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes* » à chacune des communes membres
- 8 - Compte rendu de commissions
- 9 - Questions diverses

### **Délibération 2021-22 : Contrat de bail entre le Conseil Départemental et la Commune pour le droit de chasse**

Le Conseil départemental de Loir-et-Cher décide, pour la saison de chasse 2021-2022, d'établir un accord écrit pour la location de chasse. Le département loue à la commune d'Averdon le droit de chasse afin qu'elle puisse confier l'action de chasse à l'association communale exclusivement.

Les parcelles ouvertes au droit de chasse sont les suivantes : ZC 23 – ZS 001 – F 137 – F 138 – F 139 – F 140 – F141 – E 197 – E 198 - F 243 – F 245 – F 246 et F 333 pour une superficie de 15ha67a06ca.

Les jours de chasse débuteront le dimanche 26 septembre 2021.

Le conseil municipal :

- Approuve ce contrat de bail,
- Décide que les parcelles de la Grand-Mesle cadastrées : E 136 – E 137 – E 152 – E 154 et E 190 appartenant à la commune et situées sur la réserve naturelle, soient non chassées pour la saison à venir (en accord avec le Département et le CDPNE pour une bonne gestion des différents usages sur la réserve).
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail.

***Délibération approuvée à l'unanimité***

### **Délibération 2021-23 : Vente de matériel communal**

Vente d'un desherbeur thermique acheté en 2010 et dont les agents communaux n'avaient plus l'utilité, au prix de 4000€.

***Délibération approuvée à l'unanimité***

### **Délibération 2021-24 : Décision modificative n°2 au budget primitif 2021**

Notre autolaveuse, achetée en 2010, ne fonctionne plus. Aussi il a été décidé d'en acquérir une nouvelle pendant l'été. Celle-ci a coûté 3 000€ TTC.

Aucun crédit n'ayant été prévu au compte 2188 (Autres immobilisation corporelle) du budget 2021, il est demandé au conseil municipal de procéder à un virement de crédit entre le compte 2313 (constructions) et le compte 2188 d'un montant de 3 000 €.

***Délibération approuvée à l'unanimité***

### **Attribution du marché réaménagement de la mairie**

Certains éléments de réponse étant manquants il a été décidé de reporter ce point à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil municipal extraordinaire.

**Délibération 2021-25 : Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le centre de Gestion**

Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires (2022-2025) souscrit par le Centre de Gestion de Loir-et-Cher aux conditions suivantes :

Assureur : GROUPAMA Paris Val de Loire  
Courtier : SIACI SAINT HONORE  
Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2022)

**Délibération approuvée à l'unanimité**

**Délibération 2021-26 : Taxe foncière : Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties à usage d'habitation, à 50% de la base imposable, en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements.

**Délibération approuvée à l'unanimité**

**Délibération 2021-27 : Modification des statuts d'Agglopolys – restitution de la compétence exercée à titre facultatif « création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes » à chacune des communes membres**

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la restitution, à chacune des communes membres d'Agglopolys, de la compétence suivante : « *création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations* »,
- approuver en conséquence la modification des statuts de la communauté d'agglomération, conformément au projet de statuts joints en annexe de la présente délibération, supprimant ladite compétence,
- dire que cette délibération municipale sera notifiée à Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher, afin qu'il arrête au terme de cette consultation, les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération de Blois,
- autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération approuvée à l'unanimité**

**Compte rendu de commissions**

**URBANISME** : 6 Demandes préalables – 1 permis de construire – 1 certificat d'urbanisme  
**SCOLAIRE** : La rentrée s'est bien passée. Un agent technique, dont le CDD devait être renouvelé au 1<sup>er</sup> septembre, n'a finalement pas souhaité le reconduire. Une personne a donc été recrutée en remplacement.  
**SIVOS** : Petits soucis de transports et de livraison pour la restauration sans incidence particulière ont été résolus.  
**DIVERS TRAVAUX** : Les agents communaux ont terminé l'aire de jeu de Villiers, fabriqué des pots de fleurs et un panneau d'affichage à l'étang. Le portail à l'étang a été posé.  
**VOIRIE** : Les travaux de voirie sont presque terminés. Ponceau à Bergeriou à renforcer.

**Questions diverses**

Une demande d'aménagement d'un terrain pour VTT a été faite, une étude sera faite pour connaître les règles en termes d'aménagement.  
Un habitant souhaiterait acheter un terrain que la commune vient d'acquérir ; la commune ayant un projet dans les années à venir à cet endroit une réponse négative sera faite.  
Amélioration de la couverture mobile : installation d'un pylône : le conseil souhaiterait être certain que les 4 principaux opérateurs téléphoniques puissent s'y raccorder.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au 21 octobre 2021.  
La séance est levée à 23 heures 10.